

## Pierre Franc de Ferrière 64/96

né le 19 octobre 1742 à Prigonrieux <sup>(24)</sup>  le 6 août 1819 à Prigonrieux <sup>(24)</sup>  
fils de George **Franc** du **Placial** (1709-1756) [128/192](#)  et de Marie **Cabanac** (~1706-1...) [129/193](#)

épouse le 10 mars 1767 à Bergerac <sup>(24)</sup>

## Anne Naudy 65/97

née en 17.. <sup>(24)</sup>  en 1794  
fille de Jacques **Naudy** (~1700-1772) [130/194](#)  et de Jeanne **Mourgues** (17...-1.....) [131/195](#)

Enfants :

- 1) Jacques Franc (15.05.1768 - 05.04.1772) [32/48a](#)
- 2) Elisabeth Franc (30.04.1770 - 21.01.1771) [33/49b](#)
- 3) Marie Franc (08.12.1773 - 28.04.1800) [33/49c](#), elle épouse en 1796 Jean Planteau
- 4) Jean Jacques **Franc** (06.04.1775 - 14.08.1862) [32/48](#) ,  
il épouse en 1804 Anne **Métivier** (1786-1857) [33/49](#)
- 5) Marie Franc (13.11.1776 - 18..) , elle épouse en 1804 Richard Martin
- 6) Jeanne Philippe Franc (24.01.1778 - 27.04.1843) [33/49f](#),  
elle épouse en 1809 Antoine (de) Termes

✠ Pierre est baptisé à la maison, le 21 octobre 1742, par le curé de l'église catholique de Prigonrieux. Son parrain est le sieur de la Mothe et sa marraine, la dame de Melon. Pourtant son père est protestant, sinon officiellement puisque la religion réformée est interdite en France depuis 1685, du moins de cœur. Mais seuls les registres paroissiaux tiennent lieu d'état-civil à cette époque. Devenu à son tour papa, Pierre sera confronté au même problème pour ses propres enfants.

✠ Anne Naudy ou Nody, est aussi de religion réformée. Elle descend d'une famille portée comme "noble" sur le registre de la Généralité de Guyenne de 1696. Le patronyme de sa mère, Mourgues, se rencontre encore à Prigonrieux en 1748, mêlé à des procès verbaux pour assemblée illicite de protestants.

✠ Pierre se marie "civilement" avec Anne Naudy, par contrat passé le 10 mars 1767 devant notaire, à Bergerac. Pour obtenir un certificat de mariage, le jeune couple se déplace le 5 septembre à Lunas, paroisse d'origine d'Anne, près de La Force, pour faire bénir leur union par un prêtre complaisant. Faute de cette attestation, ils seraient déclarés concubins et leurs enfants à naître bâtards et illégitimes.

Jean Jacques, leur quatrième enfant, né le 6 avril, n'est baptisé que le 4 mai, à Lamonzie-St-Martin, comme sa sœur cadette. Les édits interdisent sauf " danger de mort " de baptiser des enfants d'une autre paroisse. Mais dans le cas de Pierre et d'Anne qui ont des difficultés avec leur curé, il est pratique de profiter d'une absence de ce dernier pour traverser la Dordogne et changer ainsi de diocèse. En effet Lamonzie se trouve sous la juridiction de Sarlat, alors que Prigonrieux dépend de celle de Périgueux ! Par contre ils auront toutes sortes de tracasseries pour faire enregistrer leur cadette, Philippe dite parfois aussi Philippine. Née le 24 janvier 1778, elle est baptisée " sous condition " le 30. Le curé inscrit qu'elle est "fille de Pierre Franc et d'Anne..." alors que la formule normale est " fille légitime " ! Cette omission fait passer Philippe pour fille naturelle, illégitime. Or les enfants bâtards sont exclus des successions !

Pierre va écrire de nombreuses suppliques et requêtes adressées au procureur général de Guyenne, en justifiant la validité de son mariage pour obtenir que soit ajoutée cette mention de " légitime " dont l'absence risque de priver sa fille d'héritage.

V.1.M

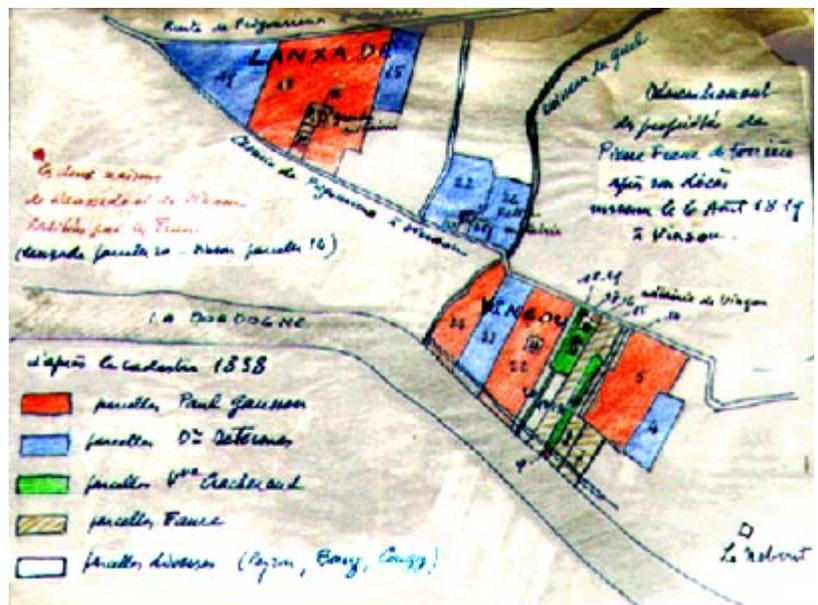
\* Marie Jeanne Hortense Planteau est prénommée Françoise par Yann Franc de Ferrière

☒ Pierre accueille dans son foyer sa petite-fille Marie Jeanne Hortense\* Planteau 17/25ca, née à Bergerac le 11 germinal an VII (31 mars 1799), et orpheline.

Elle a perdu sa mère encore toute petite, puisque Marie Franc est décédée le 18 germinal an VIII (18 avril 1800). Et son père, Jean Planteau, qui ne s'est jamais remarié, est mort à son tour le 14 janvier 1813. Pierre la garde auprès de lui jusqu'à son mariage, le 20 juin 1817, avec Paul Gausсен.

☒ Pierre meurt à Vinsou en 1819.

A sa mort, ses propriétés sont partagées entre ses enfants et héritiers. La plus grande partie revient au mari de sa petite fille, Paul Gausсен (2 parts) et à son gendre, le docteur de Termes, le mari de Philippe (1 part). Cela vient du fait que son fils Jean Jacques Franc 32/48 avait signé le 10 mars 1810 une reconnaissance de dettes vis à vis de son beau-frère Jean Planteau, le défunt beau-père de Paul Gausсен.



Reconstitution de Yann Franc de Ferrière

Sources : traditions familiales ; Louis Eckert ( archives privées, correspondances ) ; Y. F. de F. (album Franc de Ferrière) ; A. de Termes, 'l'église de Prigonrieux' ; O. Baudry : 'Prigonrieux, les trois églises', 1993. www.ferriere.net 10/1998